

## BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

### PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi quatorze mars, le Conseil communautaire légalement convoqué le jeudi vingt-neuf février, s'est réuni à dix-neuf heures dans la salle du conseil de la Mairie de Kervignac en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

Procès-verbal transmis en Préfecture, envoyé et publié le lundi 18 mars 2024. (Attention, les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du Conseil communautaire suivant).

<b>KERVIGNAC</b>	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	PALARIC	Richard	Absent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	Présent
	LE PALLEC	Jean-Marc	Présent
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
<b>MERLEVENEZ</b>	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	A donné pouvoir à S. KERZERHO
	CONQUISTI	Yvan	Absent
<b>NOSTANG</b>	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
<b>SAINTE-HÉLÈNE</b>	CROGUENNEC	Jean-Yves	Présent
	PERREL	Christèle	Présente
<b>PLOUHINEC</b>	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	A donné pouvoir à Sophie LE CHAT
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	Absent
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	A donné pouvoir à J.M. LE PALLEC
	LE GOFF	Ludovic	Présent

Conseillers en exercice : 27      Présents : 20 /27      Représentés : 3 /27      Votants : 23/ 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Martine PARE

**Ouverture de la séance** : Dix-neuf heures cinq minutes

**1. Modification du tableau des conseillers communautaires suite à la démission d'un conseiller communautaire**

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Par lettre du 5 décembre 2023 Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC a présenté à Madame la Présidente sa démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire de BBO Communauté. Cette décision revêt un caractère définitif et a été transmise à Monsieur le Préfet en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient dès lors de compléter le Conseil communautaire dans les conditions prévues à l'article L.270 du Code Electoral.

Considérant le caractère automatique du remplacement des Conseillers communautaires élus dans les communes de plus de 1.000 habitants en vertu de la loi, le siège vacant est attribué de plein droit en fonction du positionnement des candidats qui figuraient sur les listes conduites aux dernières élections municipales et communautaires, soit à Monsieur Ludovic LE GOFF.

Son investiture au sein de l'assemblée communautaire ne nécessite pas de formalité particulière autre que la modification du tableau de composition du Conseil communautaire :

<b>KERVIGNAC</b>	LE FLOCH	Élodie
	LE VAGUERESSE	Serge
	LE ROMANCER	Michèle
	THIEC	Yves
	DESPRÉS	Gaëlle
	PALARIC	Richard
	DEMÉ	David
	BRIZOUAL	Christelle
	LE PALLEC	Jean-Marc
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick
<b>MERLEVEZ</b>	LE BOSSER	Bruno
	PARÉ	Martine
	KERZERHO	Sylviane
	LE BLIMEAU	Didier
	CONGUISTI	Yvan
<b>NOSTANG</b>	GOURDEN	Jean-Pierre
	GAIVORT	Renée
<b>SAINTE-HÉLÈNE</b>	CROGUENNEC	Jean-Yves
	PERREL	Christèle
<b>PLOUHINEC</b>	LE CHAT	Sophie
	SANCHEZ	Stéphane
	HEMONIC	Alexandra
	LE GUYADER	Philippe
	FILLON	Thomas
	LE SERREC	Véronique
	LE QUER	Marie-Christine
	LE GOFF	Ludovic



Le Conseil communautaire prendra donc simplement acte de ce dispositif sans vote, par consignation au procès-verbal des délibérations.

VU le Code Electoral et notamment son article L.270 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-4 ;

VU le courrier du 5 décembre 2023, où Monsieur GUILLERMIC a présenté à Madame la Présidente sa démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire ;

CONSIDERANT que le mandat doit dès lors échoir de plein droit à Monsieur Ludovic LE GOFF compte tenu de son rang d'inscription sur la liste « Ensemble, vivons notre commune ».

*Aucune observation particulière n'est formulée.*

**Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés à l'unanimité :**

\_ **PRENNENT ACTE** de l'installation de Monsieur Ludovic LE GOFF dans ses fonctions de Conseiller communautaire,

\_ **CONSIGNENT** la modification de l'ordre de composition du Conseil Communautaire conformément au tableau présenté.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 février 2024**

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Madame La Présidente met aux votes le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 6 février 2024. Le procès-verbal a été publié le 8 février et transmis aux conseillers via la plate-forme IDELIBRE le 22 février.

*Aucune observation particulière n'est formulée concernant le procès-verbal.*

**Après délibération, le procès-verbal du précédent Conseil communautaire est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.**

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**3. Rapport d'orientation budgétaire général**

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Le débat d'orientation Budgétaire (DOB) participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.



### **L'objectif du DOB :**

- ✓ Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité
- ✓ Informer sur la situation financière de celle-ci.

### **Dispositions légales :**

#### ✓ Contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.22312-1 du CGCT pour les communes.

#### ✓ Contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers,
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité,
- Les hypothèses d'orientations fiscales et tarifaires retenues,
- Les hypothèses de financement des actions entre les communes et l'EPCI,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice (l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget),
- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- La durée effective du travail,
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

La Trésorerie ayant transmis les comptes de gestion provisoires de la collectivité, nous sommes en mesure de transmettre aux conseillers des résultats provisoires de 2023 fiables.

La présentation est proposée par budget, avec les rubriques suivantes :

- \_ Compte administratif provisoire
- \_ Ligne de trésorerie
- \_ Tendances et enjeux



- \_ Fiscalité
- \_ Focus par service/compétence
- \_ Structure de la dette
- \_ Données générales sur les effectifs

## COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE

### Dépenses de fonctionnement

	2021	2022	2023
Dépenses réelles	1 994 261 ,37 €	2 065 940,97 €	2 398 055,39 €
Dépenses d'ordre	222 494,89 €	194 641,59 €	213 275 ,71 €
Total	2 216 756,26 €	2 260 582,56 €	2 611 331,10 €

### Recettes de fonctionnement

	2021	2022	2023
Recettes réelles	2 314 401,06 €	2 444 332,91 €	3 010 814,79 €
Recettes d'ordre	2 394,06 €	88 253,38 €	52 816,53 €
Total	2 316 795,92 €	2 532 586,29 €	3 063 631,32 €

### Dépenses d'investissement

	2021	2022	2023
Dépenses réelles investissement	717 526,70 €	2 847 112,27 €	1 104 051,07 €
Dépenses d'ordre	2 394,86 €	129 679,38 €	113 633,58 €
Total	719 921,56 €	2 976 791,65 €	1 217 684,65 €
Dont dépenses financières	Dont 134 918,78 € de dépenses financières	90 994,64 €	137 802,91 €

### Recettes d'investissement

	2021	2022	2023
Recettes réelles	421 638,93 € FCTVA : 13 566,03 € Excédent de fonctionnement (1068) : 400 000 € Pas d'emprunt réalisé	2 529 228,53 € FCTVA : 91 337,07 € Excédent de fonctionnement (1068) : 200 000 € Emprunt réalisé de 650 000 €	676 199,66 € FCTVA : 120 698,45 € Excédent de fonctionnement (1068) : 250 000 € Pas d'emprunt réalisé
Recettes d'ordre	222 494,89 €	236 067,59 €	274 092 ,76 €
Total	644 133,82 €	2 765 296,12 €	950 292,42



### Résultat provisoire 2023 (le compte de gestion sera voté lors du conseil du mois d'avril)

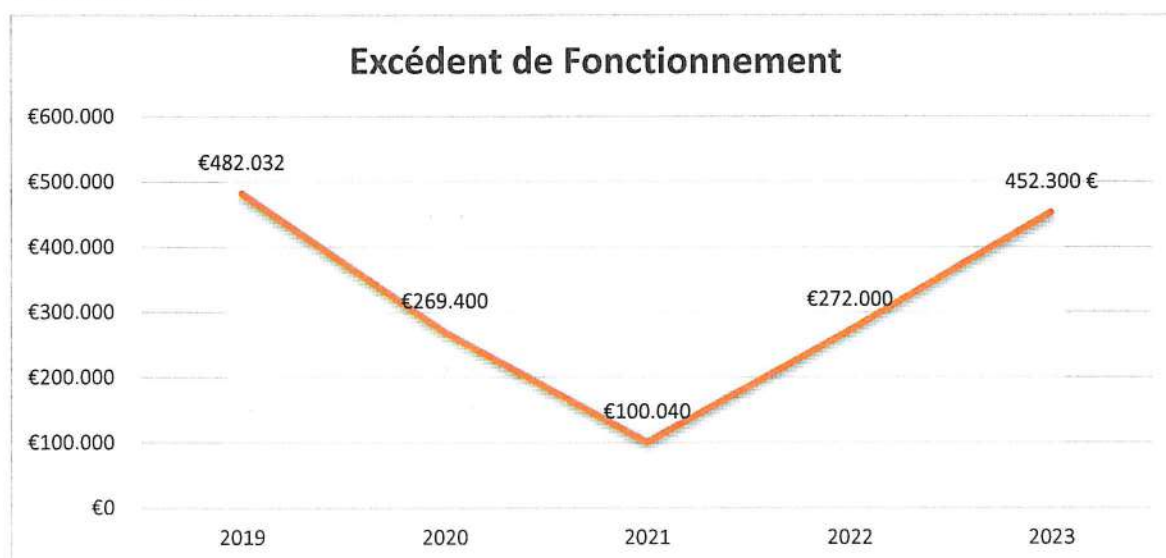
	Pour 2023	Avec la reprise des résultats des exercices précédents (clôture)
Excédent de fonctionnement	452 300,22 €	(+437 188,46 €) 889 488,68 €
Déficit d'investissement	-267 392,23 €	(-119 628,90 €) - 387 021,13
Excédent total	184 907,99 €	502 467,55 €

### LIGNE DE TRESORERIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la ligne de Trésorerie n'est pas utilisée.

### TENDANCES ET ENJEUX

L'excédent de fonctionnement permet de définir la solidité de la collectivité et de déterminer les capacités d'investissement.



La **capacité d'autofinancement** (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financement propre pour les investissements. La CAF nette représente ainsi le total des ressources disponibles de la collectivité pour investir.

	2020	2021	2022	2023
Produits réels de fonctionnement	2 127 957	2 314 491	2 444 332,91	3 010 814,79 €
- charges réelles de fonctionnement	1 726 313	1 965 193	2 065 940,97	2 398 055,39 €

= CAF Brute	401 644	349 298	378 391,94	612 759,40 €
- remboursement en capital	111 790	134 920	90 994,64	137 802,91 €
= CAF nette	289 854	214 378	287 397,30	474 956,49 €

## FISCALITE

Pour rappel, les intercommunalités sont également concernées par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le montant de la compensation versé en 2024 à chaque EPCI à fiscalité propre sera égal au montant annuel moyen du produit des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis au profit de l'EPCI à fiscalité propre en 2018, 2019 et 2020.

Le montant de la compensation sera versé par l'Etat à chaque Intercommunalité sous la forme d'une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

**La taxe d'habitation (TH) ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale ; il est possible pour la BBO de modifier ce taux en lien avec les taxes foncières.**

**Les bases fiscales ayant été revalorisées au niveau national, il est proposé de maintenir les taux pour cette année.**

## FOCUS PAR COMPETENCES/SERVICES

### COMPETENCES OBLIGATOIRES

#### ➤ AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES

BBO Communauté loue un bâtiment technique près du siège (1 100 € par mois). Il est proposé de prévoir au budget une enveloppe de 220 000 € pour acheter un bâtiment sur la zone de Bellevue.

#### **Aménagements des zones d'activités**

Cf. présentation des budgets annexes des zones d'activités.

#### ➤ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### **Mise en place d'Aides économiques : 40 000 €**

- Aides à l'installation des agriculteurs (3 par an) : 15 000 €
- Aides à l'installation des ostréiculteurs (2 par an) : 10 000 €
- Pass'Commerce et Artisanat (5 par an) : 15 000 € (versement de 30 000 € avec remboursement de la Région / Communes)

#### ➤ TOURISME

Conformément aux missions obligatoires des Intercommunalités qui sont inscrites dans le Code du Tourisme à l'article L.133-3, BBO exerce les missions suivantes :

- Promotion,
- Accueil,
- Information
- Coordination des partenaires du développement touristique local.

**La taxe de séjour pour l'année 2023 représente environ 184 000 €.**

#### ➤ COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

Cf. présentation du budget annexe du service de prévention et de gestion des déchets

#### ➤ AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La gestion des aires d'accueil de Plouhinec et de Kervignac bénéficie d'une subvention de la CAF à hauteur de 30 000€.

Les voyageurs paient une redevance d'occupation des places et leurs consommations d'eau et d'électricité. Le montant des recettes était de 14 077 € en 2023.

Le schéma d'accueil des gens du voyage prévoit l'obligation de rénover les aires d'accueil existante et de mettre en place une médiation sociale sur les aires. En 2024, ces obligations vont être affinées par les services d'état. Ces rénovations représentent un coût estimé de **40 000 €**.

#### ➤ GESTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI)

Il est proposé de porter le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations à **170 000 € pour 2024** (163 000 € en 2023). Cette taxe a vocation à couvrir à terme les frais de lutte contre l'érosion du trait de côte et l'élévation du niveau de l'océan.

Les actions prévues pour 2024 sont :

- \_ Subvention au Syndicat mixte de la ria d'Etel,
- \_ Subvention au SAGE,
- \_ Participation Grand site dunaire.

### COMPETENCES OPTIONNELLES

---

#### ➤ CREATION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE





Salle de sports de Bellevue à Merlevenez : Bilan de l'opération.

POSTES DE DEPENSES	PREVISIONNEL HT	REGLE TTC	Subvention notifiée (51%)	Reste à payer sur 2024	Subvention restant à percevoir
BEVAN	40 150 ,00 €	48 180,00 €	571 560,00	3 787,00 €	132 401 €
EMG	183 749,55 €	220 499,46 €			
Avenant	3 723,33 €	4 468,00 €			
Actualisation	8 248,55 €	9 898,26 €			
SOPREMA COUVERTURE	295 618 ,62 €	354 742 ,34 €			
SOPREMA BARDAGE	211 190,14 €	253 428,17 €			
ALU OCEAN	50 301,00 €	60 361,20 €			
LBGE	43 611,80 €	52 334,16 €			
Avenant	4 039,00 €	4 847,04 €			
JEZO	56 413,18 €	67 695,18 €		3 115,00 €	
SOCOTEC/APAVE	5 530,00 €	6 636,00 €		672,00 €	
TRAVAUX COMPL	50 412,65 €	60 495,18 €			
<b>TOTAL OPE</b>	<b>952 987,82 €</b>	<b>1 143 585,62 €</b>		<b>3 787,00 €</b>	<b>130 401,00 €</b>

Base nautique de la Vieille Chapelle à Sainte-Hélène : Des travaux de rénovation sont prévus et s'étaleront sur 2024.

Opération	Montant total estimé
Base nautique Sainte-Hélène	60 000 €

Village de Remoulin : Cf. présentation du budget annexe.



Recyclerie : Bilan opération 2023.

POSTES DE DEPENSES	PREVISIONNEL HT	REGLE TTC	Subvention attendue et versée	Reste à payer sur 2024	Subvention restant à percevoir
LBGE	17 212,00 € €	20 654,40 €	50 000 €	0 €	0 €
HYDROSTEAM	4 975,60 €	5 970,72 €			
EUROVIA	25 726,00 €	30 871,20 €			
DECOR ENSEIGNE	3 995,00 €	4 794,00€			
<b>TOTAL OPE</b>	<b>51 908,60 €</b>	<b>62 290,32 €</b>			

Le prévisionnel 2024 prévoit une réfection de la toiture.

	Montant total estimé
Aménagements extérieurs et intérieurs du hangar	10 000 €

➤ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les subventions aux associations d'intérêt communautaire et aux associations entrant dans le champ des compétences de BBO Communauté représenteront une enveloppe de 7 000€. Pour rappel, la décision du conseil communautaire en 2023 était la suivante :

**Associations partenaires**

Boutique de Droit	Conseils juridiques	4 000 €
Mission locale	Accompagnement des – de 25 ans	20 000 €
Mission locale	Soutien à la création d'une plate-forme dédiée à l'emploi	3 609 €
Solidarité Paysans	Soutiens agriculteurs	500 €

**Associations œuvrant dans le champ de compétence de BBO Communauté**

Coin des Aidants	Action sociale	3 600 €
Observatoire du Plancton	Qualité de l'Eau : connaissance biodiversité marine	300 €
Les Mains dans le Sable	Nettoyage des plages	100 €



Syndicat ostréicole de la ria d'Étel	Soutien aux conchyliculteurs	2 000 €
--------------------------------------	------------------------------	---------

### Associations d'intérêt communautaire

Chant de l'Eucalyptus	Festival/organisation d'un transport collectif	3 000 €
Pieds dans la Vase	Festival	4 000 €

#### ➤ MAISON FRANCE SERVICE ET ANIMATION NUMERIQUE

BBO Communauté bénéficie d'une subvention de l'Etat de 35 000€ et d'un accès aux formations et au réseau national des France Service. L'Etat a annoncé une revalorisation de ce financement de 5 000 € par an jusqu'à la fin du mandat. BBO percevra donc 40 000 € en 2024 pour la France Service.

Des animations ont lieu régulièrement (informations aux agents des communes, informations au public).

Un réaménagement du siège est devenu nécessaire avec la montée en puissance de la fréquentation de la Maison France Service (plus de permanences et de services, plus de flux de public, plus de diversité des publics).

Certains partenariats de la France Service sont assurés par des associations conventionnées : Boutique de Droit, Mission locale, Solidarité paysan (cf.infra).

#### ➤ EMPLOI ET TRANSITION PROFESSIONNELLE

**Les chantiers de transition professionnelle** : Ils sont financés par l'Union Européenne, l'État et le Département au titre des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Le montant total annuel du coût des chantiers est de **400 000 €**, la dépense est très largement couverte par les subventions. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats	25 000,00 €	70 - Ventes de produits finis, prestations services, marchandises	0,00 €
- achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	379 800,00 €
61 - Services extérieurs	5 000,00 €	- Etat (aide aux postes d'insertion)	220 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	3 400,00 €	- Département	30 000,00 €
Prestation intermédiaire et honoraire		- Fonds départemental d'Insertion	
		- Communes et Autres	
		- Organismes sociaux	
63 - Impôts et taxes	3 400,00 €	- Fonds Social Européen (FSE) sollicité auprès de la cellule FSE du CD56 (via sa subvention globale)	144 420,00 €



- impôts et taxes sur rémunérations		- FSE sollicité auprès d'autres organismes	
- autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>	343 000,00 €	- ASP (emplois aidés)	
- rémunération encadrement technique	90 000,00 €	- autres aides, dons ou subventions affectées (préciser)	
- rémunération accompagnement socio-professionnel	40 000,00 €	Autofinancement	5 380,00 €
- autre rémunération du personnel	230 000,00 €	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0,00 €
- charges sociales		<b>76 - Produits financiers</b>	0,00 €
- autres charges de personnel	3 000,00 €	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	0,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>86 - emplois des contributions volontaires en nature</b>	0,00 €	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0,00 €
- secours en nature		- bénévolat	
- mise à disposition gratuite de biens et prestations		- prestations en nature	
- personnels bénévoles		- dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>399 800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>399 800 €</b>

Des variations sensibles peuvent avoir lieu en fonction des recrutements et des sorties des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

**L'Atelier Commun de Travaux et d'Entraide** : Le fonctionnement de l'ACTE représente environ 115 000 €, avec une subvention du Département au titre de l'action sociale de 100 000 € et une recette de vente allant de 5 000 € à 10 000 € par an.

Le conseil communautaire a approuvé lors du conseil communautaire du 6 février 2024 le projet d'investissement à l'ACTE représentant les investissements suivants :

1. Coût du projet (en €)		2. Recettes (en €)		
Bâtiment évolutif	396 000 €	État – DETR DSIL	162 000 €	20%
Auvent fonctionnel	72 000 €	Région – Bien vivre en Bretagne	121 500 €	15 %
Voie de circulation / stationnement	150 000 €	Département - PST	202 500 €	25%
Dossier ERP, remise aux normes	70 000 €	Fonds LEADER	162 000 €	20%
Panneaux photovoltaïques	30 000 €			
Honoraires maîtrise d'œuvre (11%)	79 000 €			
Aménagements verger comestible	13 000 €	Autofinancement	162 000 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>810 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>810 000 €</b>	

- Janvier 2024 : Dépôt des demandes de subvention
- 1<sup>er</sup> semestre 2024 : Dépôt des permis de construire et du dossier de demande de classement ERP

- Second semestre 2024 : Etudes
- 2025 : Travaux

➤ ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

**Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :**

La création d'un centre intercommunal d'action sociale a eu pour objectif d'optimiser les dégrèvements de charges sociales pour les agents titulaires mis à dispositions. Le budget sera d'environ **450 000 € pour 2024**, ce qui représente le salaire annuel pour les 14 personnes mises à disposition. Les recettes sont constituées des remboursements du GCSMS, qui sont appelées mensuellement, sur la base des dépenses réelles. Le CIAS travaille également sur l'utilisation de l'ACTE par des associations.

**Service d'Aide à domicile (SAAD) :**

Le Service d'Aide à domicile est constitué en Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont Mme Paré est l'Administratrice. Il couvre les 5 communes de la BBO Communauté et Gâvres, Locmiquélic, Riantec et Port-Louis.

Le service compte environ 97 aides à domicile (avec les CDD), pour environ 97 800 heures en 2023 pour 514 usagers.

Le service intégrera les locaux situés dans le bourg de Merlevenez (ancienne Poste) à compter de fin mars 2024.

➤ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cf. présentation du budget annexe.

➤ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La préparation du transfert de cette compétence aura un impact sur le budget général dans la section de fonctionnement en 2024 : L'étude patrimoniale et financière représente un coût de 37 500 €. L'exercice de la compétence sera porté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 par un budget annexe.

## COMPETENCES FACULTATIVES

---

➤ RESEAUX PUBLICS ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Par délibération du 17 octobre 2023, BBO Communauté s'est engagée dans le programme de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Le financement du déploiement est d'environ **361 000 € d'investissement par an** pour BBO Communauté (convention 2023-011-08) et 7 000 € en fonctionnement.



2024	2025	2026	2027	Total
367 000 €	367 000 €	367 000 €	367 000 €	<b>1 470 550,00 €</b>

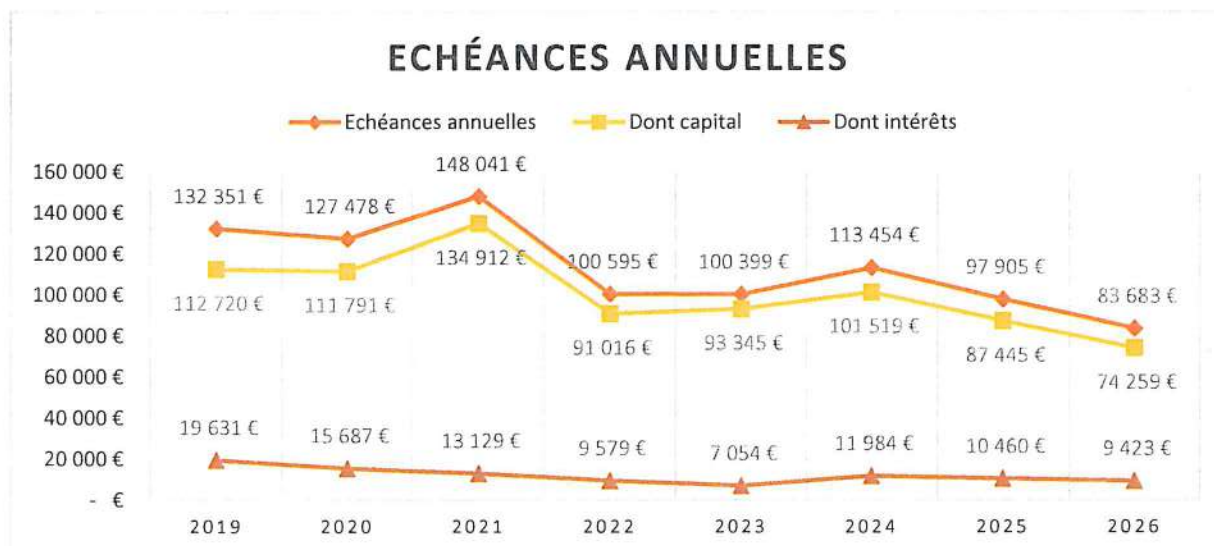
Pour rappel, au titre de la précédente convention (2019-2023) BBO Communauté a payé en plus 311 000 € par an en investissement et 6 400,00 € en fonctionnement.

➤ SERVICES COMMUNS AUX 5 COMMUNES PORTES PAR BBO COMMUNAUTE

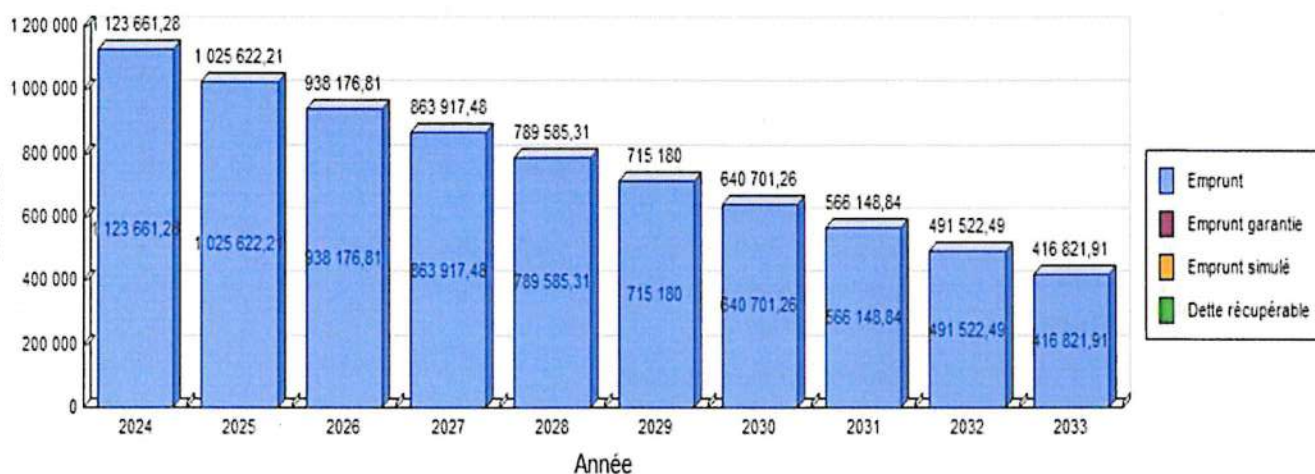
Les services communs financés par les communes sont les suivants :

- Service informatique commun (1ETP) (pour les communes de Nostang, Merlevenez, Kervignac et Plouhinec)
- Instruction du Droit des sols (2.6 ETP)
- Mission Convention territoriale globale (1 ETP)
- Police municipale intercommunale (2 ETP / 2 ASVP en renfort l'été financés par la commune de Plouhinec)

## ENCOURS DE LA DETTE



## Etat de la dette annuel en Euros



C DE C BLAVET BELLEVUE OCEAN - BUDGET GENERAL

28/02/2024	<b>Récapitulatif pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023</b>	1 / 1
------------	--	-------

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2023	IRD au 31/12/2023	Capital remboursé sur la période
<b>Budget COM.DE COMMUNES BLAVET BELLEVUE</b>										
	□ E 14578	Emprunt 5067488	01/03/2016	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS SCHEMA D AMENAGEMENT NUMERIQUE	EURO	225 211,00	01/02/2036	137 941,66	14 989,33	11 260,56
	☒ E 20080	Emprunt 0275719	18/06/2008	DEXIA CREDIT LOCAL MAISON COMMUNALE - GENS VOYAGE	EURO	371 170,00	01/01/2023	0,00	0,00	32 910,90
	□ E 20090	Emprunt 00033956	05/08/2009	CREDIT AGRICOLE CONSTRUC° BATIMENT MIXTE	EURO	169 465,00	15/08/2024	6 744,31	232,24	13 114,33
	□ E 20100	Emprunt 0421 473	30/11/2010	BCME CONSTRUCT° BATIMENT INSERTION	EURO	77 590,00	30/08/2025	11 128,95	368,27	6 079,67
	□ E 20100	Emprunt 0421 473	30/09/2010	BCME PROGRAMMES INVESTISSEMENTS	EURO	134 623,00	30/09/2025	19 310,03	638,22	10 548,51
	□ E 20120	Emprunt d0172400	16/07/2020	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE DE PORT LO SCHEMA AMENAGEMENT NUMERIQUE ZE PH	EURO	400 000,00	30/11/2040	341 869,65	11 022,59	19 448,49
	□ E 20120	Emprunt 0913 245	30/10/2022	AGENCE DE PORT LOUIS RENOVATION SALLE DES SPORTS MERLEVEN	EURO	650 000,00	30/10/2037	606 666,68	54 895,84	43 333,32
<b>Total pour budget COM.DE COMMUNES BLAVET BELLEVUE</b>								<b>1 123 661,28</b>	<b>82 146,49</b>	<b>136 695,78</b>
<b>Total général</b>								<b>1 123 661,28</b>	<b>82 146,49</b>	<b>136 695,78</b>

### FOCUS SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### Structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (53.17 ETP) :

- 61 agents au total (dont 28 titulaires, 3 stagiaires, soit 29,29 ETP)
- Budget général : 19,528 ETP titulaires, 1 stagiaire, 3.8 ETP contrats à durée déterminée (CDD), 3,5 ETP CDI, 17 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)
- SPED : 6 titulaires, 1 stagiaire, 2 CDD
- SPANC : 1 ETP titulaire
- Remoulin : 0.77 ETP titulaire + 0.857 ETP stagiaire

**Informations sur les dépenses de personnel 2023 avec notamment des éléments sur la rémunération :**

Chapitre 012 salaires chargés et personnel extérieur :

- 1 575 515,01 € (budget général/ atténuation de charge et remboursements de salaires : 315 000 €)
- 82 724.64 € (Remoulin) refacturation 50 % salaire agent BBO sur 1 an
- 434 608.55 € (SPED/ atténuation de charge et remboursements de salaires : 14 500 €)
- 39 090 € (SPANC) plus que 1 agent

**Total : 2 131 938.20 € (tous budgets confondus)**

La rémunération brute des fonctionnaires contractuels ou titulaires se décompose ainsi :

- Traitements indiciaires 2023 : **975 399.24 € brut**
- Régimes indemnitaires 2023 : **190 403,19 € brut**
- Nouvelles bonifications indiciaires 2023 : **12 604.76 € brut**
- Heures supplémentaires rémunérées 2023 : 253.54 €

La rémunération brute des agents en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) des chantiers nature et patrimoine s'élève pour 2023 à : **237 036.38 €**, ces salaires sont intégralement remboursés.

*Aucune observation particulière n'est formulée.*

**Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :**

**\_ D'APPROUVER** les orientations budgétaires proposées.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**4. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)**

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

Le compte administratif provisoire 2023 est le suivant :

**Dépenses de fonctionnement :**

	2022	2023 (montant provisoire)
Dépenses réelles	2 147 507,17 €	2 426 694,28 €
Dépenses d'ordre	593 574,13 €	54 593,22 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 741 081,30 €</b>	<b>2 481 287,50 €</b>





### Recettes de fonctionnement :

	2022	2023 (montant provisoire)
Recettes réelles	2 512 918,27 €	2 810 250,11 €
Recettes d'ordre	153 022,24 €	4 005,49 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 665 940,51€</b>	<b>2 814 255,60 €</b>

### Dépenses d'investissement :

	2022	2023 (montant provisoire)
Dépenses réelles	1 163 854,67 €	1 075 644,40 €
Dépenses d'ordre	153 022,24 €	32 955,23 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 316 876,91</b>	<b>1 108 599,63 €</b>

### Recettes d'investissement :

	2022	2023 (montant provisoire)
Recettes réelles	1 512 385,76 €	242 614,24 €
Recettes d'ordre	593 574,13 €	83 542,96 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 105 959,89 €</b>	<b>326 157,20 €</b>

### RESULTAT PROVISoire :

	Pour 2023 (montants provisoires)	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	332 968,10 €	(+39 433,71 €) 372 401,81 €
Déficit d'investissement	-782 442,43	(+1 021 210,10 €) 238 767,67 €
<b>Résultat total</b>	<b>-449 474,33 €</b>	<b>611 169,48 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### ➤ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les charges à caractère général pour 2024 seront relativement stables hormis la variation des prix pour les prestations de service estimée à 2%.

Les dépenses supplémentaires concerneront principalement les tarifs pour le traitement des ordures ménagères résiduelles suite au renouvellement de la convention avec Auray Quiberon Terre Atlantique pour l'incinération à l'usine de Plouharnel, le surcoût pour 2024 est estimé à 38 000 € pour un tonnage équivalent à 2023.

Une évolution du forfait de collecte peut être envisagée pour 2024 dans le cadre du développement de la conteneurisation individuelle pour tous les propriétaires de résidences secondaires et de terrains de loisirs et l'installation de quelques points d'apport volontaire pour les emballages, le surcoût sur le poste collecte est estimé à 40 000 €.



Les charges de personnel sont estimées à 460 000 € pour 10 ETP. Le poste de chargée de mission est financé par l'ADEME à hauteur de 30 000 € / an par.

BBO Communauté va également percevoir une aide de CITEO dans le cadre du Plan de Lutte des Déchets Abandonnés qui permettra de financer une partie du poste de l'agent technique en charge du nettoyage.

Les dépenses de fonctionnement seront financées par une reprise du résultat cumulé de l'exercice antérieur.

#### ➤ RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Afin de compenser les évolutions des coûts de collecte et de traitement détaillées ci-dessus, une augmentation de 2% des tarifs de la redevance incitative et des tarifs professionnels a été votée pour l'année 2024.

Les recettes de vente des matières recyclables restent stables pour 2024.

Une recette sera perçue dans le cadre de la refacturation aux communes des frais engagés pour le lavage des points d'apport volontaire, comme les années précédentes.

Les recettes d'exploitation concerneront les soutiens de CITEO sur les flux recyclables et des autres éco-organismes pour certains flux collectés en déchèterie et les aides de l'ADEME pour le déploiement du tri à la source des biodéchets.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

---

#### ➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Les principales dépenses d'investissement prévues pour l'année 2024 concernent :

- L'achat de bacs individuels et colonnes d'apport volontaire.
- Les équipements pour développer le compostage de proximité : composteurs, bioseaux et pavillons de compostage avec une augmentation des prix en raison des fortes demandes actuelles dues à la réglementation sur le tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Des systèmes de contrôle d'accès pour quelques points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et des abris-bacs.
- Système de sécurisation de la déchèterie
- Matériel informatique

Le budget prévisionnel de ces investissements est de l'ordre de 230 000 €.

Certains de ces équipements pourraient être financés par CITEO si la candidature de BBO Communauté est retenue dans le cadre de l'appel à projets Hors Foyer.



➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

Les recettes d'investissement prévues pour l'année 2024 comprennent le report des soldes des subventions attribuées pour les travaux de la déchèterie ainsi que l'excédent d'investissement reporté.

➤ BILAN OPERATION DECHETTERIE

BILAN OPERATION DECHETTERIE HT			
PRESTATAIRES	MARCHE HT	REGLEMENTS	SOLDE
PIGEON	649 045,85	639 705,58	9 340,27 €
JAFFRE	895 778,94	895 778,94	0,00 €
CTIS	357 863,27	357 863,27	0,00 €
LAUTECH	68 387,17	59 701,40	8 685,77 €
PUB O	20 158,38	17 380,79	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 991 233,61 €</b>	<b>1 970 429,98 €</b>	<b>18 026,04 €</b>
MO	120 176,00 €	104 307,20 €	15 868,80 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 111 409,61 €</b>	<b>2 074 737,18 €</b>	<b>33 894,84 €</b>

Subventions notifiées	468 912,00 €	22%
Subventions versées	388 912,00 €	
Solde à recevoir 2024	80 000,00 €	
PRÊT	1 400 000,00 €	66%
<b>TOTAL financement ext</b>	<b>1 868 912,00 €</b>	
Auto financement	242 497,00 €	12%
<b>TOTAL OPE</b>	<b>2 111 409,00 €</b>	

Aucune observation particulière n'est formulée.

**Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :**

**\_D'APPROUVER** les orientations budgétaires proposées pour le budget du Service Public d'Elimination des Déchets.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**5. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)**

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

Le compte administratif provisoire 2023 est le suivant :



### Dépenses de fonctionnement :

	2022	2023 (montant provisoire)
Dépenses réelles	48 229,15 €	41 934,19 €
Dépenses d'ordre		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>48 229,15 €</b>	<b>41 934,19 €</b>

### Recettes de fonctionnement :

	2022	2023 (montant provisoire)
Recettes réelles	44 100,18 €	45 839,12 €
Recettes d'ordre		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>44 100,18 €</b>	<b>45 839,12 €</b>

### Dépenses d'investissement :

Pas de dépenses d'investissement en 2023 et 2024.

### Résultat provisoire :

	Pour 2023 (Montants provisoires)	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	3 892,93 €	-14 918,87 €
Excédent d'investissement	14734,19 €	14 734,19 €
<b>Excédent total</b>	<b>18 627,12 €</b>	<b>- 184,68 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

### ➤ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les dépenses de fonctionnement seront stables en 2024 par rapport à 2023.

Le fonctionnement du service nécessite 1 ETP. Les charges de personnel sont de l'ordre de 42 000 €.

Les charges à caractère général du service sont estimées à 4 000 € et concernent la maintenance du logiciel et l'entretien du véhicule. Les charges de structure sont portées par le budget général.

### ➤ RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Une recette d'exploitation pourra être versée par l'Agence de l'Eau pour l'animation du programme de réhabilitations, cette aide s'élève à 300 € par installation.



Les recettes du service proviennent essentiellement des redevances de contrôles facturées aux usagers (*conception, réalisation, cession immobilière et bon fonctionnement*).

Le compte administratif 2023 fait apparaître un déficit de 14 918,87 €. Le choix a été fait de ne pas augmenter les tarifs en 2024, ceux-ci ayant déjà été revus au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Depuis 2022, il n'y a plus d'amortissements. Le SPANC n'a pas d'emprunt en cours.

Vu le compte rendu de la Commission Finances du 22 février 2024,

*Aucune observation particulière n'est formulée.*

**Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :**

**\_D'APPROUVER** les orientations budgétaires proposées pour le service d'Assainissement Non Collectif.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **6. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Village de Remoulin**

Rapporteur : Véronique LE SERREC

Le compte administratif provisoire 2023 pour le budget Village de Remoulin est le suivant :

	<b>Pour 2022</b>	<b>Avec la reprise des résultats des exercices précédents</b>	<b>2023</b>
<b>Déficit de fonctionnement</b>	-24 133,69 €	(+ 70 000) 45 866,31 €	Résultat 2023 - 32 046,78 € Avec reprise résultat : 13 819,53 €
<b>Excédent d'investissement</b>	38 838,78 €	(+ 93030,28) 131 869,06 €	Résultat 2023 + 26 132,36 € Avec reprise résultat : 158 001,42 €
<b>Total</b>	<b>14 705,09 €</b>	<b>177 735,37 €</b>	<b>171 820,95 €</b>

Suite à la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2023 d'augmentation des tarifs de location, les recettes devraient se porter à 176 000 € en 2025 (au lieu de 170 000 € en 2023) et à 200 000 € en 2026.

Conformément à la délibération du 6 février 2024, une étude de rénovation énergétique et patrimoniale sera menée en 2024. Ce qui permettra de faire un programme pluriannuel de travaux sur les prochaines années. Le plan de financement est le suivant :



Coût du projet (en €)		Recettes (en €)		
Etude globale	37 000€	État – DETR DSIL	11 100€	30%
		Département - PST	9 250 €	25%
		Fonds LEADER	9 250 €	25%
		Autofinancement	7 400 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>37 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 000€</b>	

- Janvier 2024 : Dépôt des demandes de subvention
- 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : Choix du cabinet d'étude tout corps d'état
- 1<sup>er</sup> trimestre 2025 : Fin de l'étude de démarrage des travaux

Aucune observation particulière n'est formulée.

**Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :**

**\_D'APPROUVER** les orientations budgétaires proposées.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **7. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Porzo 1 à Kervignac**

Rapporteur : Elodie Le Floch

Quelques ventes sont à prévoir en 2024, en fonction de l'avancée des projets des entreprises.

Aucune observation particulière n'est formulée.

**Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :**

**\_D'APPROUVER** les orientations budgétaires proposées.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------



## 8. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone Industrielle Porzo 2 à Kervignac

Rapporteur : Elodie Le Floch

Les travaux sont en cours de finalisation. La commercialisation commencera en 2024.

Coût de l'opération	3 019 277 €
Acquisition terrain à aménager	828 568 €
Achats d'étude et de prestation de service	709 513 €
Achats de matériel équipement et travaux	1 260 828 €

### BILAN DE L'OPERATION DU PORZO SUR 2023

SITUATION PORZO 2			
POSTES DES DEPENSE	PREVISIONNEL HT	REGLE	SOLDE A DEVOIR
BUREAU D'ETUDE SERVICAD	53 609,00	43 606,00	10 003,00
BE RUE NICOLAS APPERT	16 095,00	8 520,00	7 575,00
TRAVAUX TERRASSEMENT	462 357,70	356 326,63	106 031,07
AVENANT 1 RUE NA	65 000,00	0,00	65 000,00
TRAVAUX RESEAUX	378 920,30	264 109,02	114 811,28
AVENANT 1 RUE NA	55 000,00	0,00	55 000,00
TRAVAUX PAYSAGE	188 759,60	0,00	188 759,60
AVENANT 1 RUE NA	20 000,00	0,00	20 000,00
MORBIHAN ENERGIE	269 107,00	61 490,00	207 617,00
AVENANT 1 RUE NA	35 082,00	0,00	35 082,00
FRAIS MORBIHAN ENERGIE 21/2022	171 670,00	171 670,00	0,00
FRAIS FINANCIER PRÊT	191 125,35	30 390,34	160 735,01
<b>TOTAL</b>	<b>1 906 725,95</b>	<b>936 111,99</b>	<b>970 613,96</b>

Le compte administratif provisoire du Budget ZI Porzo 2 2023 est le suivant :

	Pour 2023	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	62 763,18 €	2 373,64 €/ 65 136,82 €
Excédent d'investissement	852 980,97 €	-259 087,00 €/ 593 893,97 €
<b>Total</b>	<b>915 744,15 €</b>	<b>659 030,79 €</b>

Aucune observation particulière n'est formulée.

**Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :**

**D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.**

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### 9. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerrio à Kervignac

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le permis d'aménager est en cours de réalisation pour intégrer les remarques de l'architecte des Bâtiments de France et de la DDTM. Pas de dépenses ni de recettes sur le budget en 2023.

Le résultat de clôture est de -11 445 €.

*Aucune observation particulière n'est formulée.*

**Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :**

**\_D'APPROUVER** les orientations budgétaires proposées.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### 10. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerros/ Bisconte à Plouhinec

Rapporteur : Sophie Le Chat

L'étude environnementale s'est poursuivie en 2023. Le recrutement du maître d'œuvre se fera en 2024.

	Pour 2023	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
<b>Déficit de fonctionnement</b>	0	-1 632,00 €
<b>Déficit d'investissement</b>	0	-2 500,00 €
<b>Total</b>	0	-4 132,00 €

*Aucune observation particulière n'est formulée.*

**Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :**

**\_D'APPROUVER** les orientations budgétaires proposées.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------





## 11. Dossiers Pass' Commerce Artisanat

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Conseil régional a adopté un dispositif d'accompagnement en faveur des commerçants et des artisans, le Pass' Commerce Artisanat. BBO Communauté porte cette aide sur son territoire afin de soutenir son tissu commercial et artisanal.

Pour rappel, cette aide est une subvention dont le mode de calcul est le suivant :

\_ 30 % des investissements subventionnables plafonnés à 16 700 € HT, sous la forme d'une subvention d'un montant maximal de 5 000 €.

L'aide attribuée est cofinancée à parité par la Région Bretagne et la Communauté de Communes à 50% chacun pour les communes de moins de 5.000 habitants. Pour les communes de plus de 5 000 habitants, le cofinancement sera à hauteur de 30% pour la Région, 50% pour BBO Communauté et 20% pour la commune d'implantation (Kervignac ou Plouhinec).

La Communauté de Communes avancera la totalité de la subvention et sollicitera la Région et éventuellement les communes concernées pour le cofinancement.

**Dans ce cadre, il est proposé de valider la subvention Pass' Commerce Artisanat pour les projets suivants :**

Entreprise	Nature de la dépense	Montant de la dépense	Montant total de la subvention	Montant a la charge de BBO Communauté	Montant à appeler auprès de la Région	Montant à appeler auprès de la commune
La Cave de Veneac	Travaux et achats d'embellissement	6534,96 €	1960,49 €	980 .25 €	588.15 €	392.09 € (Kervignac)

*Aucune observation particulière n'est formulée.*

**Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :**

\_D'AUTORISER la Présidente à verser les subventions aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessus sous condition qu'elles apportent les justificatifs de leurs dépenses ;

\_D'AUTORISER la Présidente ou son représentant à appeler le co-financement de la Région et de la ville de Kervignac.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------



## 12. Modification des représentant suite à l'adhésion à Morbihan Energies

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,  
VU la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat en date du 8 novembre 2019,  
VU les arrêtés préfectoraux en date du 12 juin 2018 et du 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan,  
VU les statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan,  
VU les statuts de Blavet Bellevue Océan Communauté,  
VU la délibération numéro 9\_2024\_02\_06 relative à l'adhésion de BBO Communauté à Morbihan Energies,

Considérant que Morbihan Energies sollicite les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales pour les accompagner dans la transition énergétique, dans l'élaboration des PCAET ou bien encore dans les schémas d'énergies renouvelables,

Considérant que pour poursuivre la démarche engagée et renforcer les partenariats déjà existants entre les Intercommunalités et le syndicat, Morbihan Energies a modifié ses statuts en élargissant son périmètre d'actions et en offrant la possibilité aux intercommunalités d'y adhérer en lui transférant une compétence (arrêtés préfectoraux du 12 juin 2018 et du 28 octobre 2019),

Considérant que BBO Communauté assure notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux et de maintenance des installations de réseaux d'éclairage public pour les installations situées au sein des zones d'activités économiques et des autres sites intercommunaux,

Considérant qu'il est proposé de transférer cette compétence à Morbihan Energies, au titre de sa compétence à caractère optionnel « éclairage public » (article 2.2.1 des statuts de Morbihan Energies),  
Considérant la nécessité de modifier les représentants de BBO Communauté au sein de Morbihan Energies,

*Aucune observation particulière n'est formulée.*



### **Après en avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :**

- \_ DE DÉSIGNER Jean-Pierre GOURDEN, représentant de BBO Communauté au sein de Morbihan Energies,
- \_ D'AUTORISER Mme la Présidente à signer tout document se rapportant au dossier.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------



Fin de la séance : 20 heures.

<p>Le secrétaire de séance Marine PARE</p> 	<p>La Présidente Sophie LE CHAT</p> 
--	--

